

## **DECLARATION D'ACTIVITE DES PRESTATAIRES DE FORMATION ETRANGERS**

**(TITRES II BIS DU LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE)**

En application des articles L. 625-1, L. 625-2 et L. 625-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), les prestataires de formation aux activités privées de sécurité doivent, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, être titulaires d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS.

Sont concernés les exploitants individuels et les personnes morales de droit privé, établis sur le territoire national, et n'ayant pas conclu de contrat d'association avec l'Etat qui délivrent :

- La formation permettant de justifier de l'aptitude professionnelle à exercer les activités mentionnées aux 1° à 3° de l'article L. 611-1 et à l'article L. 621-1 du CSI ;
- La formation permettant le renouvellement des cartes professionnelles mentionnées aux articles L. 612-20-1 et L. 622-19-1 du CSI.

Conformément à l'article R. 625-3 de ce même code, les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de prestataire de formation dans un Etat membre de l'Union européenne ou un Etat partie à l'Espace économique européen, et qui souhaitent exercer en France de manière occasionnelle, doivent en faire préalablement la déclaration au CNAPS.

Dans un délai d'un mois à compter de la réception de la déclaration, le CNAPS fait savoir à l'intéressé si la prestation de service est autorisée.

La déclaration d'activité doit être présentée par le dirigeant, le gérant ou le représentant légal du prestataire de formation à l'aide du présent formulaire.

Pour que votre demande soit prise en compte, le formulaire doit être daté et signé.

**ATTENTION :**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**  
**ET SERA RETOURNÉ À L'EXPÉDITEUR**

**► J'identifie le prestataire de formation**

*(Cochez les cases utiles et compléter les mentions correspondant à votre situation)*

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone (fixe ou mobile) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Courriel<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

**► J'indique les domaines de formation aux activités privées de sécurité**

*(Cochez la ou les mention(s) utile(s))*

- Activité de surveillance humaine ou gardiennage
- Activité de surveillance humaine ou gardiennage avec arme de catégorie D
- Activités de surveillance humaine ou gardiennage assurée par des agents armés (armes des catégories B et D)
- Activité d'agent cynophile
- Activité d'agent cynophile avec arme de catégorie D
- Activité de vidéoprotection
- Activité de télésurveillance
- Activité de sûreté aéroportuaire
- Activité de transport de fonds (convoyage, traitement de valeurs, maintenance et gestion de distributeurs automatiques de billets)
- Activité de protection de l'intégrité physique des personnes
- Activité de protection de l'intégrité physique des personnes assurée par des agents armés (armes des catégories B et D)
- Activité de recherches privées

**► J'identifie le dirigeant / gérant ou le représentant légal du prestataire de formation**

Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique.

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
(N° de la voie) (Extension : bis, ter.) (Type de voie : avenue, etc.) (Nom de la voie)

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Courriel<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

J'autorise le CNAPS à utiliser mon courriel afin de me contacter dans le cadre de l'instruction de ma demande.

***Pour faciliter la distribution du courrier, si vous êtes hébergé(e) chez un tiers, merci de compléter la mention suivante :***

**Chez M. / Mme** \_\_\_\_\_

**► Je vérifie la liste des pièces à joindre à mon dossier**

*(Veuillez cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande)*

Une copie recto verso de votre titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement).

Le document équivalent à une copie du bulletin numéro 3 du casier judiciaire, délivré depuis moins de trois mois par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou de provenance et accompagné, le cas échéant, de sa traduction certifiée en langue française.

Une attestation certifiant que le prestataire de formation est légalement établi dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pour l'exercice de l'activité de formation et qu'il n'encourt aucune interdiction d'exercice.

Si l'activité de prestataire de formation n'est pas spécifiquement réglementée dans l'Etat membre d'établissement, fournir toute pièce établissant l'exercice de l'activité concernée dans un ou plusieurs État(s) membre(s) de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pendant une année au moins, à temps plein ou à temps partiel, au cours des dix dernières années.

Pour les activités avec arme de catégorie B (surveillance humaine ou gardiennage ou protection physique des personnes), fournir le document d'identification désignant la ou les personne(s) responsable(s) de la conservation des armes dans les conditions fixées à l'article R. 625-2 -III du CSI, présente en annexe de ce formulaire, ainsi que la copie du justificatif d'identité de la (des) personne(s) désignée(s).

**IMPORTANT : L'ensemble des pièces justificatives doivent être accompagnées le cas échéant d'une traduction certifiée en langue française.**

<sup>2</sup> Les correspondances du CNAPS seront adressées prioritairement à cette adresse électronique. Renseignez votre adresse courriel en lettres capitales.

## ► Je signe ma demande

Je soussigné(e) Mme/M \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont complets, exacts et sincères.

Je confirme avoir été informé(e) que quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de peines d'amendes ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement des données à caractère personnel présentes à la fin du présent formulaire.

Je m'engage à fournir au CNAPS un dossier complet.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_/\_\_\_/20\_\_\_

(Signature obligatoire du dirigeant /  
gérant ou du représentant légal)

## ► J'envoie ma demande

Vous devez envoyer votre demande à la commission locale d'agrément et de contrôle (CLAC) comprenant Paris dans son ressort à l'adresse suivante :

**CNAPS  
Délégation territoriale Ile-de-France  
CS 70002  
93326 AUBERVILLIERS cedex**

**Pour toute demande d'autorisation préalable portant sur les activités exercées avec une arme (catégorie B et/ou D), la demande doit être adressée à l'adresse suivante :**

**CNAPS  
CS 84001  
35040 RENNES**

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer et à répondre à votre demande de titre et à permettre la consultation de ce titre sur les Téléservices du CNAPS dans les conditions prévues par la délibération n° 2014-11-20-003-D du Collège du CNAPS. Le responsable de traitement est le CNAPS. Les destinataires des données sont les services instructeurs et le service des affaires juridiques du CNAPS en cas de recours administratif préalable. Dans le cadre des Téléservices du CNAPS, les destinataires sont les personnes listées à l'article 3 de la délibération précitée. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service des affaires juridiques du CNAPS - CS 80023 - 75009 PARIS.*

*Dans le cadre de l'enquête administrative prévue aux articles L. 612-20 et L. 622-19 du code de la sécurité intérieure, votre demande donnera lieu à consultation des traitements de données à caractère personnel gérés par les services de police et de gendarmerie nationales.*

## **ANNEXE : Identification de la personne ou des personne(s) responsable(s) de la conservation des armes**

Je soussigné(e), Monsieur, Madame<sup>3</sup> .....,  
responsable de l'organisme ..... désigne la  
ou les personne(s) identifiée(s) ci-dessous comme étant la ou les personne(s)<sup>4</sup> responsable(s) du respect des règles  
de conservation des armes définies aux articles R. 613-3-4 et R. 613-3-5 du code de la sécurité intérieure.

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de désigner une personne responsable du respect des règles de  
conservation des armes, faute de quoi je m'expose aux sanctions prévues à l'article R. 617-1.

NOM et Prénom	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE (Ville et pays)	LIEU D'EXERCICE DE LA FONCTION (Adresse complète)	SIGNATURE

Fait à .....

le.....

Signature du responsable

---

<sup>3</sup> Rayer la mention inutile.

<sup>4</sup> Fournir un justificatif d'identité pour chacune des personnes identifiées.

## Le CNAPS vous informe

### **Information relative au traitement des données à caractère personnel figurant dans les formulaires et leurs pièces jointes, présentés au CNAPS en vue de l'obtention de la délivrance ou du renouvellement d'un titre autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité.**

En application des dispositions du dernier alinéa de l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée – aux termes duquel, « I. – La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée [...] : / 1° De l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ; / 2° De la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ; / 3° Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ; [...] / 6° Des droits qu'elle tient des dispositions de la section 2 du présent chapitre dont celui de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort ; (...) » –, l'information ci-dessous est portée à la connaissance des usagers des formulaires physiques et électroniques diffusés par le Conseil national des activités privées de sécurité au moyen de son site Internet et de son téléservice, afin de mettre le public à même de présenter aux commissions d'agrément et de contrôle mentionnées à l'article L. 633-1 du code de la sécurité intérieure, des demandes de délivrance et de renouvellement des autorisations, agréments et carte professionnelle permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité ou l'accès à une formation à une activité privée de sécurité.

Les données à caractère personnel collectées au moyen de ces formulaires sont destinées à figurer dans les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par le **Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS)**, en sa qualité de **responsable des traitements**, situé à **Paris (75009)**.

Les activités de traitement de données à caractère personnel effectuées sous la responsabilité du CNAPS relèvent de la compétence du délégué ministériel, pour le ministère de l'intérieur, à la protection des données, nommé en application de l'article 37 du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). **Le délégué à la protection des données du CNAPS peut être contacté à l'adresse postale CS 80023, 75009 Paris, ou à l'adresse électronique [cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr](mailto:cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr).**

Les usagers du CNAPS, justifiant de leur identité, peuvent exercer leurs droits d'accès, rectification, complétude, mise à jour, verrouillage et effacement des données à caractère personnel les concernant, en application des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en adressant un courrier au CNAPS, CS 80023, 75009 Paris ou en écrivant à l'adresse électronique [cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr](mailto:cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr).

L'article L. 632-1 du code de la sécurité intérieure prévoit que le CNAPS est chargé, d'une part, de délivrer, suspendre et retirer les différents titres (autorisations, agréments et carte professionnelle) autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité ou l'accès à la formation à une activité privée de sécurité. D'autre part, le CNAPS assure la discipline et le conseil des professionnels exerçant une activité privée de sécurité ou de formation à une telle activité. Pour l'exercice de ses missions, le CNAPS met en œuvre deux traitements auxquels sont destinées les données à caractère personnel figurant dans les formulaires de demande de titre ainsi que dans les pièces jointes à ces formulaires par les usagers.

En premier lieu, le traitement **Téléservices CNAPS**, accessible depuis le réseau Internet à l'adresse <https://teleservices-cnaps.interieur.gouv.fr/teleservices/ihm/#/home> a pour finalités :

1° de permettre la vérification, par les usagers, de la validité des titres autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité ;

2° de permettre aux personnes ayant sollicité la délivrance ou le renouvellement d'un titre, de suivre l'état d'avancement de l'instruction de leurs demandes ;

3° de permettre l'exercice du droit pour toute personne de saisir, par voie dématérialisée, les commission locales d'agrément du CNAPS d'une demande de délivrance ou de renouvellement d'un titre.

En second lieu, le traitement **DRACAR** (délivrance réglementaire des autorisations et cartes professionnelles), système d'information opérationnel interconnecté au traitement Téléservices CNAPS, a pour finalité de permettre la gestion et le suivi, par les services instructeurs du CNAPS, des dossiers de procédure concernant les titres permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité ou l'accès à une formation à une telle activité. Les données collectées dans le cadre du fonctionnement du traitement DRACAR sont en outre susceptibles d'être traitées à des fins de vérification effectuées

au cours d'une procédure de contrôle de la régularité des conditions dans lesquelles le bénéficiaire d'un titre exerce son activité.

**Les données à caractère personnel collectées au moyen des formulaires de demande de titre, ainsi que celles figurant dans les pièces jointes à ces formulaires par les demandeurs de titre, sont traitées par les services du CNAPS afin de permettre aux commissions locales d'agrément et de contrôle de vérifier que les conditions légales et réglementaires subordonnant la délivrance du titre concerné sont effectivement remplies.**

Dans ce cadre, l'enquête administrative mentionnée aux articles L. 612-7, L. 612-20, L. 612-22, L. 612-23, L. 622-7, L. 622-9, L. 622-21, L. 622-22 et L. 625-2 du code de la sécurité intérieure donne lieu, le cas échéant, à la consultation des traitements de données à caractère personnel prévus aux articles 230-6, 230-19 et 775 du code de procédure pénale, ainsi qu'à l'article R. 611-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Les données à caractère personnel issue de l'enquête administrative sont destinées à figurer dans le traitement DRACAR. L'enquête administrative peut être, d'une part, renouvelée pour l'examen d'un recours administratif préalable obligatoire par la Commission nationale d'agrément et de contrôle et, d'autre part, actualisée pendant la durée de validité d'un titre afin de vérifier que son bénéficiaire continue de remplir les conditions en subordonnant la délivrance.

En application des dispositions de l'article R. 40-29 du code de procédure pénale, ainsi que pour la conduite des opérations de lutte contre la fraude documentaire menées par le CNAPS, des tiers autorisés pourront se voir communiquer des informations relatives aux demandeurs et bénéficiaires de titre – s'agissant de données d'état civil permettant l'identification et d'informations tenant à la nature et à l'objet de la demande de titre ou du titre concerné – dans le cadre de l'enquête administrative susmentionnée.

Conformément aux dispositions du 3° de l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, **les données à caractère personnel collectées sont limitées aux informations strictement nécessaires à l'exercice de ses missions par le CNAPS.**

**En conséquence** et, compte tenu des finalités des opérations de traitement décrites ci-dessus, **la présentation**, par l'utilisateur, **d'un formulaire de demande de titre incomplet ne pourra donner lieu**, en l'absence de régularisation, **qu'à une décision défavorable. En particulier, l'absence de dépôt d'un justificatif d'identité valable sur le téléservice, fera obstacle à l'enregistrement électronique de la demande**, dès lors que cette circonstance rend impossible l'identification formelle de la personne qui en est à l'origine.

**Le droit d'opposition pour motif légitime** prévu par l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée **n'est pas applicable** aux activités de traitement décrites ci-dessus, en application du II. de l'article 6 du décret n° 2016-685 du 27 mai 2016 et de la délibération du collège du CNAPS n° 2018-04-11-006D du 11 avril 2018, **dès lors que les données traitées sont collectées sur la demande de la personne concernée.**

Les usagers du CNAPS peuvent également adresser les directives générales ou particulières qu'ils définissent en application du II de l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en écrivant au CNAPS, CS 80023, 75009 Paris ou à l'adresse électronique [cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr](mailto:cnaps-protection-donnees@interieur.gouv.fr). Ils peuvent également communiquer, aux mêmes coordonnées, leur décision de modifier ou de révoquer ces directives.

La mise en œuvre des traitements Téléservices CNAPS et DRACAR ne donne lieu à aucun transfert de données à caractère personnel par le CNAPS à destination d'un Etat non membre de la Communauté européenne.

Les données à caractère personnel collectées pour les finalités décrites ci-dessus sont conservées pendant une durée de 5 ans suivant la date d'expiration du titre auquel elles se rapportent. En cas de demande rejetée ou abandonnée, les données à caractère personnel correspondantes sont conservées pour une durée de 2 ans.